

Hervé RINDZUNSKI – Président CL Collège Couperin (75004)
Georges PANGUEL - Président CL Collège Raymond Queneau (75005)
Elise LEMAIRE - Présidente CL Lycée Collège Lavoisier (75005)
Virginie JEAN-BOSSARD - Vice-Présidente CL Lycée Collège Lavoisier (75005)
Nathalie DUJARDIN - Présidente CL Collège Louise Michel (75010)
Christine SENAILLES - Présidente du CL du collège Courteline (75012)

Monsieur Jean-Michel COIGNARD
Directeur de l'Académie de Paris
Académie de Paris
12 boulevard d'Indochine
75933 Paris Cedex 19

Objet : Erreur grave dans la Circulaire n° 19AN0059, détaillant le fonctionnement d'Affelnet Paris

Paris, le 08 avril 2019

Monsieur COIGNARD,

Je vous ai écrit le 13 juillet 2018 pour vous indiquer qu'avec l'aide d'autres responsables de Conseils FCPE, nous avons pu reconstituer le fonctionnement du logiciel AFFELNET et y détecter deux erreurs :

- Une première concernant le calcul des champs disciplinaires ¹, appelés à fournir 4800 points tant dans la voie GT que la voie Pro ;
- Une seconde – moins grave – dans le nombre de points du Bonus District distribuable aux élèves qui a été de 8000 points et non de 9600, comme annoncé dans l'ensemble de la documentation relative à AFFELNET.

L'année dernière, nous avons pu constater que les « Evaluations Disciplines » du « Barème tour 1 » ont toutes été affectées d'un coefficient 4 ², alors que les informations rendues disponibles indiquaient que les champs « Mathématiques » et « Français » devaient avoir un coefficient de 5, et non 4.

Cette année, la Circulaire n° 19AN0059, fixant les modalités et procédures d'affectation des élèves dans les divers niveaux et séries de lycée reprend sur ces points exactement les

¹ Nous nous sommes basés pour établir ces erreurs sur les différentes informations indiquées lors de la réunion AFFELNET 2018 du 19 mars 2018 que vous présidiez, ou fournies par différents documents issus de la DVE, de la DGESCO et du SAIO, dont la Circulaire n° 18AN0062, le détail de la Liaison LSU-Affelnet Lycée, la Fiche Technique DGESCO relative, la plaquette « *Affectation après la classe de 3e 2018* » de l'Académie.

² Il était apparu très simplement que les « *Evaluations Disciplines* » du « *Barème tour 1* » des fiches « *Affelnet Fiche Elève Barème* » remises suite à l'affectation du 29 juin 2018 avaient été calculées en prenant 4 fois la somme des « *Notes harmonisées par champs disciplinaire* » du tableau des notes du même document. Cela revenait à affecter l'ensemble des 7 champs disciplinaires d'un coefficient 4. Or, il avait été précisé que la somme des coefficients devait être 30, et non 28 (7 x 4) comme cela a été constaté dans l'ensemble des fiches « *Affelnet Fiche Elève Barème* » que nous avons analysées. Or, Si la somme des coefficients était 28 et non 30, cela aurait pour conséquence directe que la notation Affelnet des bilans périodiques ne se ferait pas sur 4800 points (car $4800 = 30 \times 160$) mais sur 4480 (car $4800 = 28 \times 160$), en désaccord avec l'ensemble de la documentation afférente à AFFELNET 2018 (et 2019) à Paris. Par ailleurs, il avait été précisé lors de la réunion précitée que les champs « *Mathématiques* » et « *Français* » auraient un coefficient de 5, et non 4.

Hervé RINDZUNSKI – Président CL Collège Couperin (75004)
Georges PANGUEL - Président CL Collège Raymond Queneau (75005)
Elise LEMAIRE - Présidente CL Lycée Collège Lavoisier (75005)
Virginie JEAN-BOSSARD - Vice-Présidente CL Lycée Collège Lavoisier (75005)
Nathalie DUJARDIN - Présidente CL Collège Louise Michel (75010)
Christine SENAILLES - Présidente du CL du collège Courteline (75012)

termes de son équivalent de 2018 (la Circulaire n° 18AN0062). Nous nous retrouverons donc cette année dans la même ambiguïté jusqu'au 28 juin 2019, ambiguïté qui se transformera à cette date soit en une erreur d'information du public entraînant une rupture d'égalité entre usagers, soit en une erreur de calcul signalée, identifiée mais non traitée.

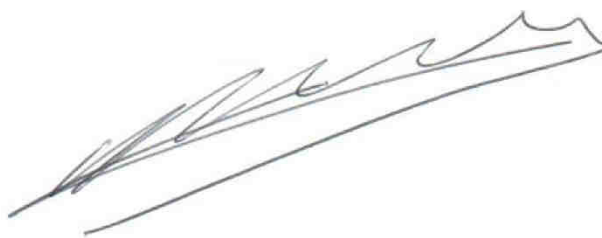
Il apparait donc urgent :

- Soit d'ajouter à la circulaire n° 19AN0059, une annexe supplémentaire n°36 reprenant – sur le modèle de l'annexe n°7 – l'ensemble des 7 champs disciplinaires et leur affectant à chacun un coefficient, dont la somme sera 30, et :
 - De s'assurer de la publicité de cette précision auprès des parents ;
 - De s'assurer de son implémentation dans le paramétrage d'Affelnet Paris ;
- Soit d'indiquer aux parents que le socle de compétences et les champs disciplinaires ne sont pas évalués de manière équivalente, comme il est partout indiqué, mais sur la base de 4800 points pour le socle de compétences et 4480 points pour les champs disciplinaires, ce qui évitera certainement de nombreux recours.

En conséquence, nous vous prions de bien vouloir trancher entre ces solutions et respectueusement de bien vouloir nous indiquer votre choix, de manière à ce que nous puissions – nous, associations locales de parents d'élèves – le communiquer au plus vite aux parents que nous représentons.

Je vous prie, M. COIGNARD, de recevoir l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour l'ensemble des cosignataires,



Hervé RINDZUNSKI

La version mail de ce courrier a par ailleurs été transmise à :

- M. Jean-Michel COIGNARD - Directeur de l'académie de Paris ;
- M. Gilles PÉCOUT - Recteur de l'académie de Paris ;
- M. Antoine DESTRES, DASEN chargé des écoles et des collèges ;
- M. Yohann PRUNIER, Chef de la division de la vie de l'élève ;
- Mme Isabelle ROCCA, Présidente FCPE Paris ;
- M. Jean-Jacques RENARD, Vice-président FCPE Paris.